

## Séance du jeudi 03 juillet 2025

### Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Secrétaire : Dominique PERRAGUIN

#### Ordre du jour :

- Point d'avancement sur les travaux cantine/garderie
  - Point financier sur projet cantine/garderie
  - Point sur l'année scolaire 2025/2026
  - Point sur l'effectif personnel communal
  - Création d'un poste occasionnel pour l'APC
  - Choix pack énergie SDE 18
  - Questions diverses
- 
- **Présents** : Gilles BENOIT, Ludovic MAHÉ, Yolaine LAUGERAT, Olivier de BRIE, Claudine CHEMIERE, Germaine de BENGY, Denis PEAUDECERF, Françoise JACQUET, Dominique PERRAGUIN, Angélique HUET, Jean-Baptiste QUINDROIT, Régis MENNESSIER, Régis VAULLERIN,
  - **Absent excusé** : Sébastien CHABOT, Chrystél GOND
  - **Absents avec pouvoirs** : Pascal RENARD pouvoir à Ludovic MAHÉ  
Anita GUINARD-AKRETCH pouvoir à Claudine CHEMIERE  
Marie CALURAUD pouvoir à Jean-Baptiste QUINDROIT

La séance est ouverte à 19 h par le Maire.

Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'il peut y avoir conflit d'intérêts quant aux sujets abordés

#### **Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour**

- Mise en vente remorque
- Mise en vente caisson isotherme
- Modification temps de travail d'un agent 32h à 35h
- Création poste adjoint technique 20/35<sup>ème</sup>
- Création poste adjoint technique 15/35<sup>ème</sup>
- Adressage
- Subventions aux associations
- Souscription pour les travaux de sécurisation du beffroi de l'église avec l'aide la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français

## **L'ensemble du Conseil Municipal accepte à l'unanimité**

### **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2025**

Monsieur le Maire adjoint demande si des membres du Conseil ont des remarques, questions ou précisions à apporter au compte-rendu, aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé et signé.

#### ➤ **Point d'avancement sur les travaux cantine garderie**

Monsieur le Maire fait un point de l'avancement actuel des divers travaux.

L'avancement des travaux est supérieur à 50%, il est en phase avec le planning prévisionnel,

Une visite de sécurité avec le SDIS (non obligatoire compte tenu du niveau du Permis de construire) est envisagée à la fin des travaux

#### ➤ **Point financier sur projet cantine garderie**

Le niveau des factures reçues et payées est de 533 K€

Le niveau de subventions obtenues est inchangé : 228 K€, il reste à recevoir 619 K€

Le recours à un prêt pour le financement du projet reste d'actualité

#### ➤ **Point sur l'année scolaire 2025/2026**

A ce jour 161 élèves sont inscrits pour la rentrée prochaine.

Dont 91 sur le Bourg et 70 sur Bourgneuf.

On conservera les 2 rotations de bus pour le repas du déjeuner, l'horaire de la classe de CM2 restera décalé comme cette année.

A noter le départ de 2 enseignants :

Christophe KIRCHNER

Marion BLUTEAU

#### ➤ **Point sur l'effectif personnel communal**

Monsieur le Maire nous informe de 3 départs au niveau du personnel communal :

1 secrétaire de Mairie

2 agents techniques au Périscolaire

Des recrutements sont en cours

➤ **Création d'un poste occasionnel pour l'APC**

Monsieur le Maire expose qu'afin d'assurer au mieux la continuité du service public il convient de créer pour l'accueil à l'agence postale communale :

Un poste occasionnel d'adjoint administratif titulaire à temps non complet (16/35<sup>ème</sup>) relevant de la catégorie C, échelle C2. Dans l'hypothèse où ce poste ne pourrait être immédiatement pourvu par un fonctionnaire, il sera fait appel à un agent non titulaire conformément au Code Général de la Fonction Publique, sur la base d'un contrat relevant de l'article L.332-8 2°

L'objectif de ce poste est d'avoir de la souplesse pour remplacer l'agent postal lors de ses absences de courte durée

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte la création d'un poste occasionnel d'adjoint administratif à temps non complet, 16/35<sup>ème</sup> heures pour l'accueil à l'agence postale communale

➤ **Partenariat relatif au Pack Energie entre la Collectivité et le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher ( SDE 18)**

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>).

Pour cela, il propose au sein du « Pack énergie » un accompagnement réalisé par un technicien « énergie ». Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Dans le cadre de la compétence « Maitrise de l'Energie » du SDE 18, la collectivité de souhaite confier au Syndicat la mise en place du « Pack énergie Basique / Essentiel / Premium ». Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délibérer en ce sens.

Conformément à la délibération n° 2023-67 du Comité syndical du 5 décembre 2023, le coût de cette adhésion est de :

| Désignation                | Tarifs  |
|----------------------------|---|
| « Pack Energie Basique »   | 0.80€/hab/an pour une commune<br>0.40€/hab/an pour une intercommunalité |
| « Pack Energie Essentiel » | 1.20€/hab/an pour une commune<br>0.60€/hab/an pour une intercommunalité |
| « Pack Energie Premium »   | 1.50€/hab/an pour une commune<br>0.75€/hab/an pour une intercommunalité |

Le recensement de la population est fixé au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.

Conformément au règlement technique et financier de la compétence « Maitrise de l'Energie », la collectivité s'engage pour 4 années dans la démarche.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- ↳ de confier au SDE 18 la mise en place du « Pack énergie Essentiel», pour une durée de 4 ans ;
- ↳ d'autoriser le Maire à signer avec le Syndicat la convention définissant les modalités de mise en œuvre.

➤ **Mise en vente remorque**

Monsieur le Maire explique que l'équipe technique n'ayant plus l'occasion d'utiliser la remorque Legrand, celle-ci est proposée à la vente, pour un montant souhaité de **5 000,00 €**. Ce bien doit faire l'objet d'une sortie de l'actif,

- n° d'inventaire 2007/16, matériel roulant, un montant de **7 953,40 €**,

Cette sortie de l'état d'actif excédant 4 600,00 €, une délibération est nécessaire de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à effectuer la transaction ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à vendre la remorque Legrand
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession

➤ **Mise en vente caisson isotherme**

Monsieur le Maire explique que l'équipe technique n'effectuant plus la distribution des repas à

domicile n'a plus l'occasion d'utiliser le conteneur isotherme 650 L, celui-ci est proposé à la vente, pour un montant souhaité de **2 000,00 €**. Ce bien doit faire l'objet d'une sortie de l'actif,

- n° d'inventaire 2021007, CONTENEUR Isotherme 650 L, un montant de **2 882,40 €**,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Autorise le Maire à vendre le conteneur isotherme 650 L

-Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession

➤ **Modification temps travail d'un agent 32h à 35h**

Le Maire expose à l'ensemble du Conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint technique permanent à temps non complet (*de 32 heures hebdomadaires*) afin de répondre au besoin du service qui passerait à un temps complet de 35 heures.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide

- La modification, au 1<sup>er</sup> septembre 2025, du temps non complet du poste d'Adjoint technique à un temps complet, donc 35 heures.

➤ **Création poste adjoint technique scolaire et périscolaire 20/35<sup>ème</sup>**

**Vu** le code général de la Fonction Publique ;

**Vu** le tableau actuel des effectifs de la Collectivité ;

Pour les besoins des services, il serait nécessaire :

-de créer pour le service scolaire et périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 :

- Un poste d'adjoint technique titulaire à temps non complet (20/35<sup>ème</sup>) relevant de la catégorie C. Dans l'hypothèse où ce poste ne pourrait être immédiatement pourvu par un fonctionnaire, il sera fait appel à un agent non titulaire conformément au Code Général de la Fonction Publique, sur la base d'un contrat relevant de l'article L.332-8 2°, pour une durée maximale de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat ne pourra être reconduit que pour une durée indéterminée.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité**

**-acceptent cette création de poste**

➤ **Création poste adjoint technique scolaire et périscolaire 15/35<sup>ème</sup>**

**Vu** le code général de la Fonction Publique ;

**Vu** le tableau actuel des effectifs de la Collectivité ;

Pour les besoins des services, il serait nécessaire :

-de créer pour le service scolaire et périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 :

- Un poste d'adjoint technique titulaire à temps non complet (15/35<sup>ème</sup>) relevant de la catégorie C. Dans l'hypothèse où ce poste ne pourrait être immédiatement pourvu par un fonctionnaire, il sera fait appel à un agent non titulaire conformément au Code Général de la Fonction Publique, sur la base d'un contrat relevant de l'article L.332-8 2°, pour une durée maximale de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat ne pourra être reconduit que pour une durée indéterminée.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité  
-acceptent cette création de poste**

➤ **Adressage**

Suite au programme d'adressage réalisé en partenariat avec la Poste, il y a lieu de procéder à des créations ou des modifications de dénomination de voiries en divers lieux de la commune ainsi que la numérotation ou la renumérotation dans certains cas.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide le changement suivant :

**Libellé de voie**

**Nouvelle dénomination**

ESPACE ARTISANAL DU DANJON

**Espace Artisanal du Danjon**

A noter qu'en cas de changement d'adresse à effectuer sur des documents officiels comme les cartes grises par exemple, le Maire fournira une attestation justificative pour les modifications éventuelles qui seront gratuites et possibles en ligne. Une information sera faite au public concerné.

➤ **Subvention aux associations**

Un groupe de travail est mis en place afin de revoir les conditions d'attribution des subventions.

Une réunion de travail est programmée 1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet

➤ **Souscription pour les travaux de sécurisation du beffroi de l'église avec l'aide la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français**

Lors de la séance du 10 avril 2025 (D 10.04.25\_4), le Conseil municipal ayant décidé d'effectuer toutes les démarches permettant la réfection du beffroi de l'église communale (devis, demande de subvention)

Dans ce cadre propose de déposer une demande d'aide complémentaire auprès de la « Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-décide de déposer une demande auprès de la Fondation pour le Sauvegarde de l'Art Français

➤ **Questions diverses**

L'apéritif Républicain aura lieu le 13 juillet à 18h30 dans le jardin de la Mairie

Les travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable sur Bourgneuf sont terminés au niveau de la N 944 et en cours route de la Pommeraye. La fin des travaux est prévue pour fin juillet.

Monsieur Ludovic MAHE remercie l'ensemble des personnes ayant effectué la distribution du Fil de Gy

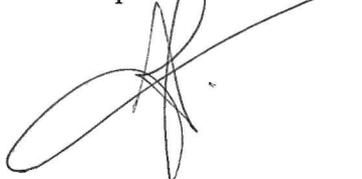
Monsieur Jean Baptiste QUINDROIT informe le conseil du bon déroulement de la Fête des voisins sur Bourgneuf, les participants étaient satisfaits, et la fête sera renouvelée l'année prochaine

Le prochain Conseil municipal est fixé au **jeudi 04 septembre**

La séance est levée à 21h30

Le Secrétaire

Dominique PÉRRAGUIN



Le Maire,

Gilles BENOIT



Les Membres

